



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.61.(8)

Communication
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

Le 13 octobre 1994, le Professeur Paulo Sérgio Pinheiro, appelé à occuper le siège laissé vacant par le Professeur Torkel Opsahl (décédé en septembre 1993), a fait la déclaration solennelle exigée de tout nouveau membre de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits. Le même jour, la Commission a coopté comme nouveaux membres Dr. Kamal Hossain et M. Bamalik Ndiour en remplacement des Professeurs Francis Zachariae (qui a démissionné le 10 février 1994) et Hugo Daniel Martins (qui a présenté sa démission le 26 mai 1994). Cette décision a pris effet le 1er janvier 1995.

La présente communication est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire du Protocole I additionnel aux Conventions.

Berne, le 17 janvier 1995

